

APPEL DE DOSSIERS

DATE DE TOMBÉE LE 20 JUILLET 2019

SYMPOSIUM DE SCULPTURE

Ville de Sept-Îles

Présenté par
Catherine Gagnon, chargée de projet
&
PANACHE art actuel

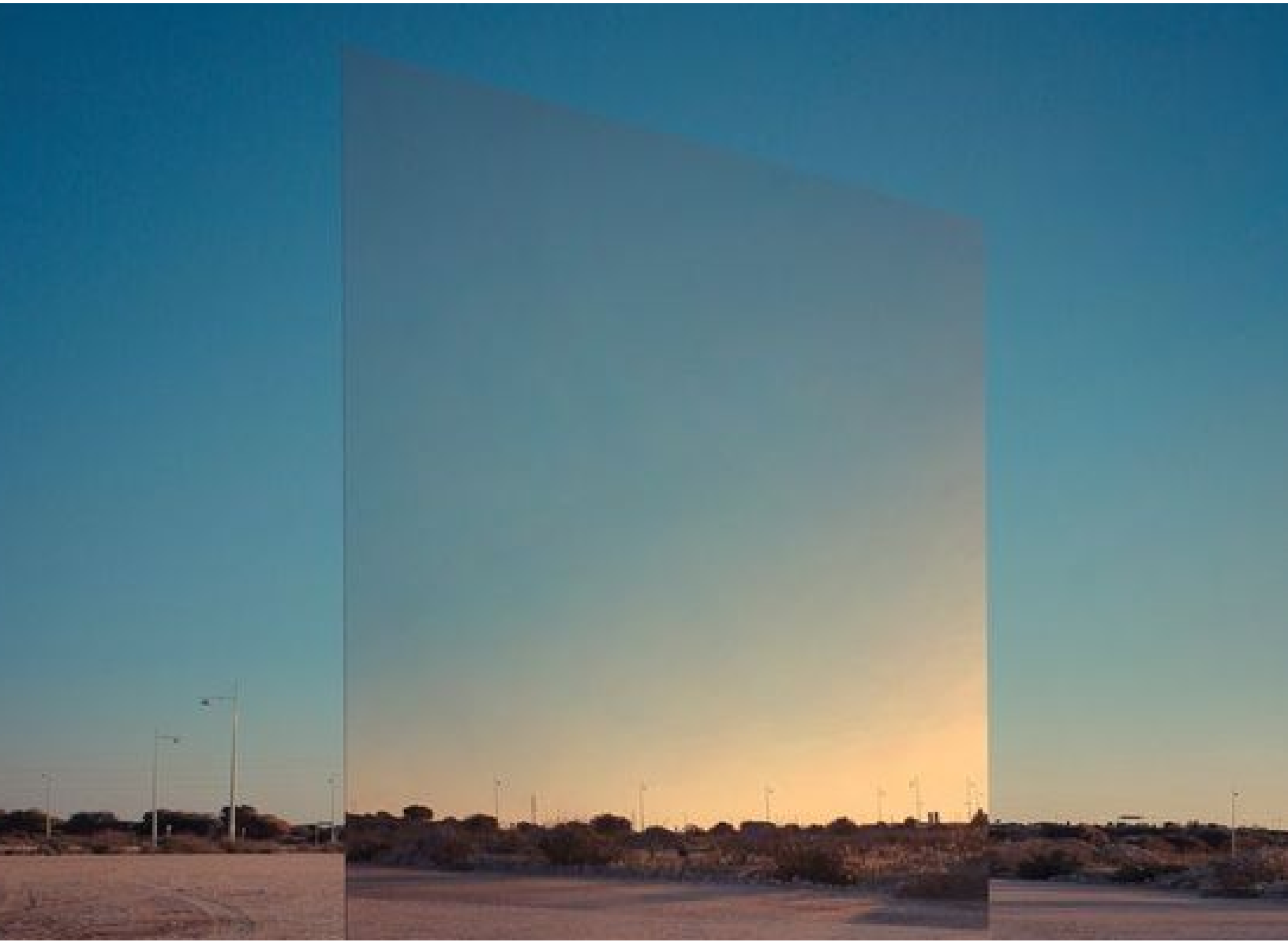


TABLE DES MATIÈRES	2
RÉSUMÉ	3
PROJET	3
Thématique du projet	3
CONTEXTE DE TRAVAIL	3
Conditions d'accueil	3
Volet sculptures monumentales (4)	4
Volet sculptures in situ (1)	4
Volet performance (1)	4
ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE	4
MODALITÉS DE SÉLECTION	5
Critères de sélection	5
Notes	5
PARTENAIRES	5

1.1 RÉSUMÉ

Cette année, le Symposium de Sculpture de la Ville de Sept-Îles se tiendra sous la thématique du rapprochement. L'événement se déroulera du 5 au 15 septembre 2019 dans différents sites dans la ville de Sept-Îles et ses communautés autochtones.

1.2 PROJET

Thématique du projet

La réconciliation n'a rien d'anodin. Il s'agit d'une action qui appelle un bouleversement. L'aire sémantique de la réconciliation, tout comme celle de la rencontre, suppose ainsi une progression mutuelle vers l'autre. Une invitation à partir en expédition entre les sphères intimes et publiques.

Avec la réconciliation vient cependant l'idée de l'hostilité. S'il est aujourd'hui nécessaire de rétablir l'amitié et l'entente entre l'un et l'autre, c'est qu'une animosité les aura séparés. De même, la rencontre porte toujours le souvenir du latin *contra* de son origine étymologique. Dénuées de magnanimité ni la rencontre ni la réconciliation n'ont de sens. À l'ombre de la disparition accélérée du vivant, l'action mutuelle bienveillante apparaît vitale.

À Sept-Îles, comme partout en Amérique, la réconciliation s'étoffe d'un versant nouveau ; grâce aux Premières Nations, l'occupation du territoire (de l'espace) est désormais envisagée dans le rapprochement au territoire. Partout, la nature y occupe une place inédite.

L'art public transforme le paysage. Témoigne. Invente. Si la pratique sculpturale et la nature partagent une fonction réparatrice, c'est par l'expérience de l'espace qu'elle se concrétise. Par son action dans l'espace-territoire, l'installation performance, ou l'objet autonome, peut-elle susciter l'action bienveillante, le désir de la rencontre?

Texte de Suzanne Robillard M.A. Trad.

1.3 CONTEXTE DE TRAVAIL

Conditions d'accueil

- Fournir un espace de travail, un abri extérieur (10 x 10), une table sur demande et les services électriques;
- Les repas du midi, incluant une collation;
- Remboursement des frais de déplacement (maximum 882 \$ par personne, calculés selon le kilométrage de provenance, à 0,45\$/km du kilomètre);
- Un "perdiem" de 40\$ par jour (déjeuner et souper).
- Offrir une visibilité aux artistes (communiqué de presse, site Web, Facebook, twitter, etc.).

Volet sculptures monumentales (4)

- Les matériaux suivants seront priorisés : pierre, bois, métal ou fibre de verre, en tenant compte de la résistance aux intempéries et de leur propriété ignifuge;
- La valeur totale ne doit pas dépasser les 3 000\$ accordés par sculpture (outils en location et matériaux, dépenses admissibles sur présentation de factures);
- Le versement d'un cachet de 3000\$ par sculpture (duo ou collectif bénéficie du même cachet), suite à la prestation de dix jours de création à Sept-Îles, incluant les droits d'exposition et de diffusion.

Volet sculptures in situ (1)

- Elles doivent être réalisées à partir de matériaux et techniques de fixation durables (24 mois minimum);
- La valeur totale ne doit pas dépasser 1000\$ accordés par sculpture en remboursement de dépenses de matériaux, sur présentation de factures;
- Le versement d'un cachet de 2000\$ par sculpture (duo ou collectif bénéficie du même cachet), suite à la prestation de dix jours de création à Sept-Îles, incluant les droits d'exposition et de diffusion.

Volet performance (1)

- Elles doivent avoir lieu dans les lieux et moments stratégiques où le public est sur place;
- Leur lieu, heure et durée doivent être prévues à l'horaire;
- Le versement d'un cachet de 1000\$ pour un projet de performance;
- Jusqu'à 500\$ en remboursement de dépenses de matériaux, sur présentation de factures.

1.4 ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE

- Être présent(e) sur le site, dans l'espace assigné et fournir ses outils pendant 10 jours, soit du jeudi 5 septembre au dimanche 15 septembre de 9 h à 17 h et ce, pour toute la durée du Symposium;
- Réaliser une œuvre sur place, qui soit transportable, stable et sécuritaire pour les visiteurs et la compléter pour la fin du Symposium (le dimanche 17 h);
- Respecter les dimensions maximales entre: cinq (5) et quinze (15) pieds maximum dans chacune de ses trois (3) dimensions;
- Concéder une licence non exclusive et non transférable autorisant PANACHE art actuel, la Ville de Sept-Îles et le Jardin communautaire Bois-Joli (organisateur) à exposer l'œuvre en public, à la reproduire, à publier et à distribuer au public des informations sur l'œuvre et son artiste;
- Céder les droits de propriété de son œuvre à la Ville de Sept-Îles et en accepter la relocalisation (volet monumental), dégradation (volet in situ) ou démantèlement s'il y a lieu;
- Interagir et échanger avec les visiteurs tout en effectuant leur travail;

SYMPOSIUM DE SCULPTURE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

- Participer aux activités parallèles (cérémonie d'ouverture, repas communautaire et/ou clôture de l'événement);
- Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant les dix jours du symposium;
- Signer un contrat avec PANACHE art actuel, la Ville de Sept-Îles et le Jardin communautaire Bois-Joli (organiseurs).

Dans le cas où l'artiste ne pourrait se présenter au symposium ou ne pourrait réaliser son œuvre, le contrat d'engagement serait rompu immédiatement et un artiste sur une liste d'attente sera appelé.

1.5 MODALITÉS DE SÉLECTION

Critères de sélection

Choisir 6 dossiers d'artistes professionnels, en privilégiant les artistes nord-côtiers pour des projets égaux, jugés selon les critères généraux suivants : respect de la thématique, faisabilité, pérennité (monumental) ou semi-pérennité de 24 mois (in-situ), qualité et originalité.

Notes

Image de la page couverture
Invisible par Manu Pastrana

1.6 PARTENAIRES

Ce projet est possible grâce au soutien de:
L'Entente de développement de la Ville de Sept-Îles;
Ville de Sept-Îles;
PANACHE art actuel;
Autres partenariats à venir.